

Responsabilité, courage, innovation

Déclaration de Bonn de l'Union Européenne des Seniors adoptée par le Vème Congrès de l'UES, le 27 avril 2004

Préambule

En se demandant avant tout ce que les personnes âgées peuvent faire pour la société et non pas seulement ce que la société peut faire pour les personnes âgées les Seniors d'Europe se prononcent pour l'égalité des chances et les mêmes droits d'intervention pour les jeunes et les personnes âgées, les hommes et les femmes, dans la famille, la vie professionnelle, la société et la politique, sans discrimination, de quelque nature que ce soit, et sans barrière d'âge.

Nous voulons

- que les expériences et les compétences des citoyens seniors soient prises en compte et exploitées par la société.
- que leurs connaissances, leurs expériences et leurs capacités ne soient pas utilisées pour leur seul bien-être, mais soient mises au service de la société entière.
- que les Seniors puissent préparer et vivre pleinement les troisième et quatrième âges de leur existence.
- qu'ils soient les acteurs conscients de l'avenir de leurs différents pays et de l'Europe unie.

Ils prennent acte du phénomène de l'allongement de l'espérance de vie tout en déplorant la stagnation de la démographie en Europe. Ce n'est pas d'un « vieillissement », mais bien d'un « déficit de jeunesse » dont souffre la société.

Dans ce contexte, les déléguées et les délégués de 19 pays réunis à Bonn par l'Union Européenne des Seniors, réaffirment les principes suivants :

I La défense des valeurs éthiques

Nous nous engageons

- **pour le mariage et la famille.**

Pour toutes les générations, la famille représente un cercle de vie stable, fondé sur la confiance, la sécurité, l'écoute et la responsabilité. Nous n'ignorons pas la diversité des modes de vie dans la société d'aujourd'hui et manifestons notre tolérance à leur égard.

- **pour l'accès à des soins médicaux de qualité pour toutes les classes d'âge, sans discrimination.**

Nous défendons sans concession les droits des patients âgés. Les intérêts étroitement économiques ne doivent pas être pris en compte dans le secteur de la santé. Cela impliquerait la sélection sociale la plus grave, et l'euthanasie à terme.

Nous refusons une médecine à deux vitesses !

- **pour une assistance respectant la dignité des personnes dépendantes et handicapées.**

Nous pensons que l'admission dans une résidence pour personnes âgées doit rester une décision à prendre par la personne concernée en concertation avec sa famille. Une attention particulière devra être portée au suivi sanitaire des Seniors devenus dépendants dans leurs activités quotidiennes. Un système d'aide et de soins à domicile diversifié, s'appuyant sur des réseaux locaux et proche du domicile devra être mis en place afin de prévenir l'isolement et la solitude, y compris par tous les moyens modernes et technologiques disponibles. La rééducation devra être favorisée.

L'Union Européenne des Seniors exige des standards identiques pour la formation du personnel de soins.

- **pour un accompagnement digne des mourants et le respect de la personne humaine jusqu'au dernier souffle.**

De nouvelles perspectives sont ouvertes aux Seniors par la technologie génétique et la biomédecine. Les chances et les risques de la recherche actuelle doivent être évalués. Nous condamnons la reproduction artificielle de l'être humain (le clonage). Nous sommes contre l'acharnement thérapeutique. Les Seniors rejettent les arguments menant à la légalisation de l'euthanasie. Nous plaçons au premier rang des valeurs morales la dignité et l'inviolabilité de la personne et de la vie humaine. Pour eux, l'accent doit être porté sur les soins palliatifs et l'accompagnement des mourants.

- **pour une éducation et une formation fondées sur des valeurs éthiques et religieuses.**

II L'égalité entre générations

Nous nous engageons

- **pour l'égalité des chances de formation entre toutes les générations,**
- **pour un apprentissage et une formation tout au long de la vie, dès le plus jeune âge,**
- **pour une éducation de qualité dès le plus jeune âge, pour une solide formation scolaire et professionnelle initiale et continue, tenant compte des dons et des capacités de chacun,**

- **pour la formation permanente des Seniors, et leur accès aux nouvelles technologies,**
- **pour la concrétisation du « droit au travail » .**

Celle-ci est un devoir de l'état, des acteurs économiques et sociaux. Personne ne doit se voir refuser un emploi en raison de son âge.

Le travail de toute une vie doit assurer un niveau de vie satisfaisant à l'âge de la retraite. Les périodes consacrées à l'éducation des enfants doivent être reconnues. La vieillesse ne doit pas être synonyme de pauvreté.

Les pensions de survie devront être maintenues tant que les prestations de retraite ne permettront pas l'autonomie des veufs et des veuves.

III L'action contre la violence et les discriminations

Les Seniors se font les avocats des personnes âgées contre la violence et les discriminations. Quelles qu'en soient ses formes, la violence est une atteinte à la personne humaine ! Toute discrimination est anticonstitutionnelle !

La résolution adoptée par l'Union Européenne des Seniors relève une inquiétude particulière en ce qui concerne :

- **les mauvais traitements subis par les personnes âgées dans leur entourage immédiat**

- ❖ à domicile, notamment par des proches,
- ❖ dans les établissements de soins hospitaliers / les foyers-résidences,

- **la discrimination sociale des personnes âgées.**

Nous refusons :

- ❖ l'exclusion du travail, y compris du travail bénévole (mise à la retraite anticipée forcée, limite d'âge pour les emplois publics, restriction des activités pouvant être exercées par des seniors),
- ❖ l'exclusion de la vie sociale et politique (mobilité réduite par des réglementations inadaptées),
- ❖ la discrimination en matière de sécurité (protection des personnes âgées contre les risques de la circulation, les agressions, les vols et les cambriolages, les escroqueries),
- ❖ la discrimination en matière d'accès difficile aux nouvelles technologies,

- ❖ la représentation inhumaine dans les médias.

IV La construction d'une Europe unie sur des bases constitutionnelles

Nous nous engageons

- **pour une construction accélérée de Union Européenne,**
- **pour l'extension des droits du Parlement Européen,**
- **pour l'adoption prochaine d'une Constitution Européenne,**
- **pour la solidarité entre les générations et les peuples, facilitée par une meilleure communication,**
- **pour l'accès effectif des Seniors aux mandats électifs et aux responsabilités politiques.**

Seule une Constitution Européenne, base de la Maison Europe, dont le préambule se réfère à l'héritage judéo-chrétien, pourra faire progresser ces principes auxquels nous sommes attachés.